

# "Le Travailleur intellectuel"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1922)**

Heft 10-12

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-626340>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Comité exécutif français désire donner aux Concours d'Art un éclat tout particulier. Ces concours seront *internationaux* et au nombre de cinq:

a) Architecture; b) Littérature; c) Musique; d) Peinture; e) Sculpture.

De même que, dans l'antiquité, les artistes et les poètes recevaient, comme les athlètes, le rameau d'olivier, symbole de la victoire, les lauréats des Concours d'art de la VIII<sup>me</sup> Olympiade recevront, de la main du Chef de l'Etat, la même médaille que les vainqueurs des Jeux athlétiques.

Trois prix seront affectés à chacun des cinq concours:

1<sup>e</sup> prix: médaille olympique de vermeil.

2<sup>me</sup> prix: médaille olympique d'argent.

3<sup>me</sup> prix: médaille olympique de bronze.

Il importe donc de susciter, dès maintenant, dans tous les milieux artistiques, l'émulation créatrice d'oeuvres originales, dont la consécration orientera l'Art vers des voies nouvelles.

Toutes les informations utiles sur les dates d'inscription, la composition des jurys, etc., seront données ultérieurement. Il suffit d'indiquer aujourd'hui qu'entière liberté sera laissée aux concurrents, aussi bien pour le choix du sujet que pour la forme ou la dimension de l'oeuvre, à laquelle il n'est imposé d'autre condition que d'*être inédite et directement inspirée par l'idée sportive*.

Donner aux fêtes athlétiques un caractère d'Art et de Beauté, voilà où tendent les efforts du Comité Olympique français. L'Athlétisme y gagnera en eurythmie, et l'Art s'enrichira d'inspirations puisées à des sources nouvelles de couleurs, de mouvements et de rythmes.

Marquis *De Polignac*, Président de la Commission des Arts et Relations extérieures du Comité exécutif de la VIII<sup>e</sup> Olympiade, provisoirement: 11, rue Anatole-de-la-Forge, Paris, 17<sup>e</sup>.

---

## „Le Travailleur intellectuel“

Nous avons reçu au mois de novembre le premier numéro d'une revue «Le Travailleur intellectuel». On nous a informé quelque temps après, sur demande, qu'il s'agissait de l'organe officiel de la Fédération suisse des Travailleurs intellectuels dont nous faisons partie. Nous avons appris en même temps que la collaboration des sociétés adhérentes est sollicitée.

---

DRUCK VON  
GEBR. FRETZ A.G. ZÜRICH